

Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Mardi 05 novembre 2019

Membres présents : 15 administrateurs titulaires (cf. pièce jointe)

Membres excusés :

- Mme BEAULNES-SERENI et Mme BARGE-POUY, représentantes du Département
- M. RODRIGUEZ, représentant de la commune de MELUN
- Mmes BEDDA, DACALOR, MAZOUNI représentante des parents d'élèves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ se propose comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal, président du conseil d'administration, remercie les administrateurs présents, titulaires et suppléants.

Suite aux élections des représentants des personnels, des représentants des parents d'élèves et des délégués d'élèves, ce Conseil d'administration permet de présenter à l'ensemble des administrateurs le rôle du Conseil d'administration et d'installer les différentes instances.

Le président du conseil d'administration fait une présentation de chacun des administrateurs présents en leur qualité et fonction respective.

PROJET D'ORDRE DU JOUR :

1. Installations de la commission permanente et du conseil de discipline.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du compte rendu du CA du 26/09/2018.
4. Présentation du conseil pédagogique, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
5. Préparation budgétaire 2020.
 - a. Prix du repas préalable au forfait et du ticket ponctuel.
 - b. Tarifs demi-pension 2019 au forfait.
 - c. Tarification des commensaux.
 - d. Tarifications diverses.
 - e. Taux de participation du service restauration hébergement (SRH) au service administration et logistique (ALO).
6. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions : Atelier relais, classe relais, OEPRE, OPERA de PARIS.
7. Questions diverses.

1. Installations de la commission permanente et du conseil de discipline.

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Le Président du conseil d'administration présente le rôle et la composition de la Commission permanente. Les administrateurs présents désignent les membres titulaires et suppléants.

Enseignants :

| Titulaires | Suppléants |
|-------------|-------------|
| M. DAUBARD | Mme RANGER |
| Mme DEBATTY | Mme BORGNA |
| M. MARTIN | M. HACQUARD |

Parents d'élèves :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------|-------------|
| Mme ETINOF | Mme DACALOR |
| Mme MAHMOUDI | Mme BEDDA |
| M. MAJKOWSKI | Mme MAZOUNI |

Elèves :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------|-----------|
| M. MENDES | M. TLIG |

Collectivité territoriale :

| Titulaire |
|---------------------|
| Mme BEAULNES-SERENI |

MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Président du conseil d'administration présente le rôle et la composition du Conseil de discipline. Il est rappelé que pour le Conseil de discipline, les membres sont désignés par binôme, titulaire-suppléant.

Les administrateurs présents désignent les membres titulaires et suppléants.

Enseignants :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------------|-------------|
| M. DAUBARD | Mme DEBATTY |
| M. HACQUARD | Mme BORGNA |
| M. LAUMUNO | Mme RANGER |
| M. DE PAIX DE CŒUR | M. MARTIN |

Parents d'élèves :

| Titulaires | Suppléants |
|--------------|-------------|
| M. MAJKOWSKI | Mme MAZOUNI |
| Mme MAHMOUDI | Mme BEDDA |
| Mme ETINOF | Mme MILAGH |

Elèves :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------|---------------|
| M. MENDES | M. LÉLO |
| M. TLIG | Mme KAMWUANYA |

18h45 : à l'issue de l'installation de ces deux commissions, les administrateurs suppléants, ne remplaçant pas un titulaire sont restés à la séance du Conseil d'administration, sans possibilité de prendre part aux différents votes.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses :

- Informations sur le versement de nouvelles subventions.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu du CA du 27/09/2018.

Le compte-rendu du CA du 26/09/2019 est adopté à l'unanimité

4. Présentation du conseil pédagogique, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, du

Le président du CA présente la composition, les missions et rôles du Conseil pédagogique.
Le Président du CA présente les membres du Conseil pédagogique (cf. doc annexe)

Le président du CA présente la composition, les missions et rôles du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

Le CESC se réunit pour faire le bilan des actions et proposer des pistes permettant d'être au plus près des préoccupations locales. M. Lecaude, principal-adjoint, présente également aux administrateurs des actions et propositions d'actions pour 2019-2020 (voir annexe).

Il donne des précisions sur les actions prévisionnelles ainsi que sur les actions en cours de réalisations comme les interventions de l'APAM sur le niveau 6ème, les interventions de la policière référente.

Les représentants élus des parents d'élèves et des enseignants transmettront le nom des participants au CESC pour la prochaine réunion du conseil d'administration.

5. Préparation budgétaire 2020.

La parole est donnée à Mme TROADEC, adjointe-gestionnaire.

a) Prix du repas préalable au forfait et du ticket ponctuel.

Pour l'année 2020, le Conseil départemental n'a pas encore voté les tarifs. Une modification des tarifs pourrait éventuellement être adoptée le 15 novembre prochain.

En conséquence, le conseil d'administration est informé que les prévisions budgétaires 2020 se feront sur la base des tarifs 2019. Si une augmentation des tarifs d'hébergement devait être décidée par les représentants du département, alors une décision budgétaire modificative serait présentée au conseil d'administration en février 2020.

De plus, les augmentations étant en général peu importantes, l'impact sur les familles serait faible.

b) Tarifs demi-pension 2018 au forfait (cf. annexe).

Pour l'année 2020, le prix du forfait est donc porté à 488 € 52.

c) Information concernant la tarification des commensaux.

Mme Troadec, adjointe gestionnaire présente les tarifications des repas pour les commensaux. Ils restent inchangés par rapport à l'année 2019.

Agents exerçants leur fonction au sein du collège :

| | |
|--------------------------------|----------|
| Indice inférieur ou égal à 364 | : 2.68 € |
| Indice inférieur ou égal à 430 | : 4,12 € |
| Indice supérieur à 430 | : 5,15 € |

Extérieurs et invités : toutes situations : 9.12 €

d) Tarifications diverses.

Mme Troadec, adjointe gestionnaire présente les tarifications diverses qui restent inchangées par rapport à l'année dernière.

Il est proposé aux administrateurs d'approuver les tarifications diverses suivantes à compter du 01/01/2020.

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Manuel scolaire perdu : | 20,00 € |
| Manuel scolaire dégradé : | 10.00 € |
| Ouvrages du CDI perdu ou dégradé : | |
| Livre de poche | 5.00 € |
| Ouvrages du CDI perdu ou dégradé : | |
| Album, bande dessinée, documentaire | 11.00 € |
| Ouvrages du CDI perdu ou dégradé : | |
| Périodique (magazine) | 4.00 € |
| Couverture de carnet correspondance : | 1.00€ |
| Carnet de correspondance perdu : | 2.00 € |
| Clé du collège perdue (passe) : | 38.00€ |
| Clé de boîtier TNI perdue : | 4.00 € |
| Dégradations diverses volontaires : | selon la valeur du matériel dégradé |

Après discussion, les membres du CA propose de modifier trois tarifs :

- Le tarif de la couverture de carnet correspondance d'1.00€ est supprimé et intégré au carnet de correspondance perdu qui passe à 3.00 €.
- Pour une clé du collège perdue la valeur de remplacement devra être sollicitée.

Adoption à l'unanimité

e) Taux de participation du service restauration hébergement (SRH) au service administration et logistique (ALO).

Mme Troadec, adjointe gestionnaire présente le principe de la participation du service restauration hébergement (SRH) au service administration et logistique (ALO). Il est proposé aux administrateurs que le taux de 21,5% appliqué aux recettes du service restauration hébergement soit reconduit en 2020.

Adoption à l'unanimité

6. Autorisations du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de conventions.

- a) Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature d'une convention relative à l'atelier relais avec le collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine.

Le Président du CA présente la convention associant le collège LES CAPUCINS de Melun et le collège ELSA TRIOLET du Mée-sur-Seine relative à l'atelier relais.

L'atelier relais a pour vocation à prendre en charge des élèves sur des temps courts (5 semaines) avec des retours dans l'établissement d'origine tous les lundis et vendredis.

Accord à l'unanimité

- b) Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature d'une convention relative à la classe relais avec le collège le collège Robert DOISNEAU de Dammarie-les-Lys.

Le Président du CA présente la convention associant le collège LES CAPUCINS de Melun et le collège Robert DOISNEAU de Dammarie-les-Lys relative à la classe relais.

La classe relais a pour vocation à prendre en charge des élèves avec une rupture plus conséquente, avec des temps longs (8 semaines), avec des retours ponctuels dans l'établissement d'origine.

Accord à l'unanimité

- c) Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature d'une convention relative à la mise en place du dispositif «Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE)

Accord à l'unanimité

- d) Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature d'une convention avec l'Opéra de Paris.

Dans le cadre du projet Dix Mois d'Ecole et d'Opéra, une convention est passée entre l'Opéra de Paris et le collège « Les Capucins ». La présente convention a pour objet de préciser les engagements réciproques des parties dans le cadre du programme 2019-2020. Elle permet la poursuite du projet initié l'année dernière.

Accord à l'unanimité

19h46 : Départ de M. MAJKOWSKI – 14 administrateurs présents.

7. Questions diverses

Le Président du CA informe les administrateurs de notifications de subventions, précise la subvention relative à la mise en place de la Cité éducative.

La gestionnaire présente la subvention pour l'équipement des agents d'entretien technique des collèges publics.

19h58 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire
M. Lecaudé



Le chef d'établissement
M. Fortin



★ COLLEGE LES CAPUCINS ★
Le Principal
Pascal FORTIN
77000 MELUN



Collège Les Capucins
MELUN

Route de Voisenon
77000 MELUN

☎ : 01.60.68.69.30

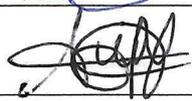
☎ : 01.64.52.85.45

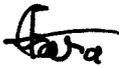
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Réunion du Conseil d'Administration du 05/11/2019

LISTE D'EMARGEMENT

| Nom des membres du CA | Titulaires | Suppléants | |
|--|---|-------------------|-----------|
| | Signature | Nom | Signature |
| Membres de droit : | | | |
| M. FORTIN Pascal |  | Pas de suppléants | |
| M. LECAUDE Rémi |  | | |
| Mme TROADEC Annette |  | | |
| Mme LARDERET Anaïs |  | | |
| Représentant de la Collectivité de Rattachement | | | |
| Mme BEAULNES-SERENI Nathalie | <i>Excusée</i> | | |
| Mme BARGE-POUY Anne-Valérie | <i>Excusée</i> | | |
| Représentants communaux | | | |
| M. RODRIGUEZ Jean-Pierre | <i>Excusé</i> | | |
| Mme. ASTRUC Patricia | | | |
| Personnalités qualifiées | | | |
| | | Pas de suppléants | |

| Nom des membres du CA | Titulaires | Suppléants | |
|---|---|-----------------|---|
| | Signature | Nom | Signature |
| Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation | | | |
| M. DAUBARD Eric |  | de PAIX de CŒUR |  |
| Mme DEBATTY Oriane |  | LAURUINO |  |
| Mme RANGER Alexandra |  | | |
| M. HACQUARD Guillaume |  | | |
| M. MARTIN Cyril |  | | |
| Mme BORGNA Margaux |  | | |
| Représentant des personnels ATOS | | | |
| | | | |
| | | | |
| Représentants des parents d'élèves | | | |
| Mme DACALOR Catherine | Excusée | | |
| M. MAJKOWSKI Vincent |  | | |
| Mme BEDDA Zaïna | | | |
| Mme MAHMOUDI Naïma |  | | |
| Mme ETINOF Guénaëlle |  | | |
| Mme MAZOUNI Samia | | | |

| Nom des membres du CA | Titulaires | Suppléants | |
|---------------------------------|---|------------|-----------|
| | Signature | Nom | Signature |
| Représentants des élèves | | | |
| MENDES Fara |  | | |
| TLIG Hani |  | | |
| Invités | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Document préparatoire au conseil d'administration du 5 novembre 2019

Objet : Présentation du conseil pédagogique et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est présidé par le chef d'établissement.

Il réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champs disciplinaire et un conseiller principal d'éducation.

Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements et la notation et l'évaluation des activités scolaires.

Le chef d'établissement présentera la composition le conseil pédagogique aux administrateurs.

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale. Il peut associer à ces travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

Instance de réflexion et de proposition, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté définit un programme d'actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le chef d'établissement relèvera les propositions des administrateurs.

Le principal du collège,



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

COMPOSITION DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Année scolaire 2019-2020

| | <i>Au titre de</i> |
|----------------------|---|
| M. Fortin | <i>Principal</i> |
| M. Lecaude | <i>Principal adjoint</i> |
| Mme Larderet | <i>Conseillère principale d'éducation</i> |
| M. Daubard | <i>Langues vivantes</i> |
| Mme Rech | <i>Professeurs principaux de 4ème</i> |
| M. Rutschmann | <i>EPS</i> |
| M. Laumuno | <i>Professeurs principaux de 3ème - Mathématiques</i> |
| Mme Belotti | <i>Lettres modernes</i> |
| Mme Philippon | <i>Professeurs principaux de 6ème</i> |
| Mme Aupy | <i>UPE2A/ Radio Capucins</i> |
| Mme Walter | <i>Histoire-Géographie / Parcours d'Avenir</i> |
| M. Martin | <i>Numérique, SVT, PC et technologie</i> |
| M. Canitrot | <i>Disciplines artistiques</i> |
| Mme Debatty | <i>CDI</i> |
| <i>Suppléants</i> | |
| M. Bouacha | |



Collège Les Capucins
MELUN



| CESC 2019/2020 : Programme d'actions | | | | |
|--------------------------------------|---|--|---|---|
| | 6 ^{ème} | 5 ^{ème} | 4 ^{ème} | 3 ^{ème} |
| Éducation à la citoyenneté | Formation des délégués - Formation des Assistants de Sécurité | | | |
| | Exposition « Moi, citoyen » Prévention dans les transports en commun. 6 ^è e citoyenne : Cadets de la sécurité civile | Cadets de la sécurité civile Formation ASSR1 Synergie Théâtre : Théâtre forum sur l'égalité filles / garçons et la prévention des cyberviolences | Participation au projet inter collèges sur la Fraternité. | Formation aux « Gestes qui sauvent » Formation ASSR2 |
| Prévention de la violence | Rencontre avec les éducateurs de l'APAM | Synergie Théâtre : Théâtre forum sur l'égalité filles / garçons et la prévention des cyberviolences | Ateliers | Ateliers Prévention / théâtre |
| | Prévention Police nationale <i>Le respect de la loi et des personnes.</i> | | | |
| Médiation entre pairs | | | | |

Route de Voisenon - 77000 MELUN

<http://www.clg-capucins-melun.fr>



| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| Parentalité | Maintien du dispositif « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » (OEPRE) | | | |
| Éducation à la santé | Opération « Petit'Dej » (projet élève infirmière) | | | Police nationale Prévention des addictions : stupéfiants, cigarette, alcool |
| | Opération « 1 fruit pour la récré » Alimentation nutrition intervenant extérieur. | | | |
| Éducation à la sexualité | Education à la sexualité | La puberté (2X1 heure) | Éducation à la sexualité : garçons/filles (2h de suite) | Éducation à la sexualité : la vie sexuelle et affective (2h de suite) |
| Pour une meilleure égalité réelle et un meilleur respect dans les relations filles/garçons | | Synergie Théâtre : Théâtre forum sur l'égalité filles / garçons et la prévention des cyberviolences Prévention Police nationale <i>Lutte contre le sexisme</i> | Création clip lutte contre cyberharcèlement et liberté d'action Prévention Police nationale <i>Lutte contre le cybersexisme et les différents harcèlements</i> | Création clip lutte contre cyberharcèlement et liberté d'action À définir avec les professeurs |
| | Journée de la jupe / de l'élégance | | | |



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon

77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Document préparatoire au conseil d'administration du 5 novembre 2019

Objet : Tarif du forfait de la demi-pension

En vertu de l'article R.531-52 du Code de l'Éducation « les tarifs de restauration scolaire fournis aux élèves des collèges de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. »

Pour l'année 2020, nous avons été informés que les tarifs à prendre en compte pour élaborer les prévisions budgétaires du service d'hébergement sont ceux votés pour l'année 2019, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Conseil Départemental entérine une éventuelle évolution de tarif lors de sa séance du 15 novembre 2019.

Si c'est le cas, une décision budgétaire modificative sera mise en œuvre conformément à la réglementation.

Pour mémoire, pour le collège des Capucins, le coût unitaire du repas préalable au forfait s'élève à **3, 54 €**.

Pour mémoire, pour le collège des Capucins, le coût unitaire du repas au ticket s'élève à **3, 57 €**.

L'année 2020 comprenant 138 jours de fonctionnement du service de restauration répartis de la façon suivante :

| | | |
|---------------------------|----------|----------|
| Janvier / mars 2020 | 42 jours | 148.68 € |
| Avril / juillet 2020 | 41 jours | 145.14 € |
| Septembre / décembre 2020 | 55 jours | 194.70 € |

Les administrateurs sont informés que le montant total s'élèvera donc à **488.52 €** pour l'année 2020 (pour mémoire 495.60 € en 2019).

Le principal du collège,